Communiqué de presse – Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030

Conseil d'administration : la Solideo Alpes 2030 attribue ses premiers financements dédiés à l'innovation

Marseille, le 2 novembre 2026

Réuni ce jour sous la présidence de Fabrice Pannekoucke, le 9e Conseil d'administration de la Solideo Alpes 2030 a validé le soutien financier aux premiers projets d'innovation dédiés et adopté plusieurs conventions d'objectifs ainsi que le référentiel environnemental chantier, permettant ainsi à la Solideo Alpes 2030 de se doter du cadre contractuel nécessaire à la réalisation des ouvrages des Jeux d'hiver Alpes 2030. Ces décisions s'inscrivent dans le respect du calendrier fixé par la gouvernance et témoignent de l'engagement opérationnel de la Solideo Alpes 2030.

Quatre premières innovations retenues pour les sites des Jeux et leur héritage :

Le Conseil d'administration a validé le soutien financier pour quatre projets innovants, en lien avec deux ouvrages structurants :

Sur le projet de réhabilitation du Fort des Trois Têtes, à Briançon, deux innovations portées par l'opérateur immobilier Linkcity :

- AQUAPOD / Odalie, pour la réutilisation des eaux grises dans des logements déplaçables : un système de traitement et de réutilisation des eaux de douche pour alimenter les sanitaires, grâce à des modules conteneurisés, démontables et réemployables après les Jeux. L'objectif est de couvrir jusqu'à 50 % des besoins en eau des blocs sanitaires concernés. Cette innovation bénéficiera d'un financement pouvant atteindre 364 000 €.
- Akanthas, pour la gestion des déchets de chantier par l'intelligence artificielle : un dispositif reposant sur des capteurs et la vision artificielle pour identifier les flux de déchets, détecter les erreurs de tri, suivre les bennes et améliorer la traçabilité. Le financement de cette innovation pourra s'élever à 60 000 € maximum.

À l'usine de la Schappe, dans le cadre de son projet de réhabilitation porté par Icade, deux innovations :

- AQUARECOVERI / Aquathea, pour la réutilisation des eaux grises dans des logements permanents : une station centralisée permettant de collecter, traiter et réutiliser les eaux grises pour les chasses d'eau, l'arrosage et le nettoyage. À

terme, l'économie d'eau potable est estimée entre 3 500 et 5 000 m^3 par an. Le montant du financement accordé à cette innovation peut atteindre 200 000 €.

- Cactile, solution de clôture stockante : un dispositif associant le stockage gravitaire des eaux pluviales à des fonctions de garde-corps et de brise-vue, avec une intégration architecturale ne nécessitant aucune emprise foncière supplémentaire. Une enveloppe de 70 000 € maximum sera consacrée au financement de cette innovation.

Un référentiel environnemental chantier adopté :

La Solideo Alpes 2030 a élaboré un Référentiel environnemental chantier commun à l'ensemble des opérations du programme, afin de décliner concrètement les ambitions environnementales des Jeux Alpes 2030 dans les projets de construction, de rénovation et d'aménagement. Ce document cadre vise à accompagner les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises dans la maîtrise des impacts environnementaux des chantiers. Il couvre tous les aspects liés à l'organisation du chantier : la formation et la sensibilisation des équipes, les conditions d'accueil et de travail du personnel, la logistique, la maîtrise des consommations de ressources (eau, électricité, carburants, etc), le réemploi et la gestion des déchets, la prévention des risques, des nuisances et des pollutions, ainsi que la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles de montagne. Ce Référentiel environnemental chantier a été approuvé par les membres du Conseil d'administration. Annexé aux conventions d'objectifs, il s'appliquera à l'ensemble des chantiers pilotés ou suivis par la Solideo Alpes 2030.

De nouvelles étapes opérationnelles franchies sur les sites :

En Savoie, les accès routiers (RN90) au transport par câble, la piste de bobsleigh, luge et skeleton à La Plagne et les tremplins à Courchevel avancent.

Le Conseil d'administration a validé la convention d'objectifs relative aux accès routiers (RN90) au transport par câble, à Aime-la-Plagne, sous maîtrise d'ouvrage de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement **(**DREAL). Les travaux prévoient notamment l'aménagement du giratoire permettant d'accéder au futur transport par câble depuis la RN90.

La convention d'objectifs relative à la piste de bobsleigh, de luge et de skeleton a également été validée. Le programme comprend la rénovation de la piste, la mise à niveau de l'usine de froid, la réalisation des aménagements bâtimentaires nécessaires à l'accueil des compétitions et à l'héritage du site, la création d'une microcentrale électrique, l'installation d'une turbine destinée à la production d'énergie renouvelable, des aménagements extérieurs, une réorganisation des circulations et la sécurisation de

l'aire d'arrivée. Ces aménagements ont vocation à améliorer l'efficience énergétique de la piste. Le dossier de permis de construire a été déposé à la mi-octobre.

Concernant la rénovation des tremplins de saut à ski du Praz, à Courchevel, qui avaient accueilli les épreuves des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville en 1992, les membres du Conseil d'administration ont également approuvé la convention d'objectifs. Outre la réhabilitation des tremplins de 90m et 120m, les travaux prévoient le remplacement du funiculaire, la modernisation des tours d'accès et de la tour des juges, la réhabilitation des cheminements, des réseaux techniques ou encore des éclairages.

S'agissant des Hautes-Alpes, le Conseil d'administration a validé la convention d'objectifs relative à l'aménagement du site de compétition de Montgenèvre, qui accueillera épreuves de ski freestyle et de snowboard.

Enfin, pour le pôle de la métropole de Lyon, les membres du Conseil d'administration ont également approuvé la convention d'objectifs relative au village des athlètes d'Oullins-Pierre-Bénite, porté par Sogeprom et Demathieu Bard. Le dépôt du permis de construire est prévu en décembre prochain. Le village permettra d'accueillir 1650 lits en phase Jeux Alpes 2030 et, en phase héritage, environ 200 logements familiaux, du logement étudiant (150 lots) et du logement géré en coliving (300 lots).

Ces décisions illustrent la progression concrète des opérations portées par la Solideo Alpes 2030, au service de la préparation des Jeux et de leur héritage dans les territoires.

À propos de Solideo Alpes 2030

Créée par décret en février 2025, la **Société de Livraison des Ouvrages Olympiques Alpes 2030** est un établissement public chargé de la réalisation des ouvrages nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030. Présidée alternativement par les deux présidents de Région Sud et Auvergne Rhône Alpes, elle veille à garantir la livraison des infrastructures dans les délais, avec un haut niveau d'exigence environnementale, d'innovation et d'héritage pour les territoires alpins.

Contact Presse :
presse@solideo2030.fr
06 64 69 19 90 / 07 71 50 50 09